

NOUS CONTACTER

Vos Agents Généraux
AGENCE AXA WILSON

1-3 RUE DU TRANSVAAL
21000 DIJON

☎ 03 80 67 21 25

@ agence.axawilson@axa.fr

N° ORIAS

11 059 347 (ARNAUD WACHOWIAK), 11 063 61

4 (EDOUARD QUINQUET DE MONJOUR), 07 00

8 149 (THIERRY BORIER)

www.orias.fr/



Assurance et Banque

SARL LEURQUIN
8 RUE DES FRERES MONTGOLFIER
21300 CHENOVE

LE JEUDI 10 JUILLET 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client

3401224104

Votre contrat

0000010771045104

Date d'effet

25/06/2025

IMPORTANT

Document à conserver

Cette attestation fait partie
intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :

SARL LEURQUIN
8 RUE DES FRERES MONTGOLFIER
21300 CHENOVE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010771045104** ayant pris effet le **25/06/2025**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber
du fait de l'exercice des activités suivantes :

- CONCEPTION MONTAGE ET DEMONTAGE DE STANDS D'EXPOSITION POUR SALON ET FOIRE
- AGENCEMENT DE MANIFESTATION TEMPORAIRES ET PERMANENTES POUR LES MUSEES **SANS MANIPULATION DES OEUVRES EXPOSEES**
- LOCATION DE MOBILIER ET AGENCEMENT POUR SALON ET SHOW ROOM

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **25/06/2025** au **01/10/2025** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 10/07/2025

Mathieu Godart

Directeur IARD



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
▪ Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
▪ Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par année d'assurance
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés	150 000 € par sinistre

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Les risques environnementaux (article 3.4 des conditions générales)	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1 000 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100 000 € par année d'assurance

C.G. : Conditions Générales du contrat